



Ville de Châtelet



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial – il est saisi – que le fonctionnaire délégué est saisi – que le Gouvernement est saisi – d'une demande de :

- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur ROMOLO Marco**

Demeurant à ~~— dont les bureaux se trouvent à —~~ 6200 CHATELET, rue des Gravelles 79

Le terrain concerné est situé à **6200 CHATELET, rue des Gravelles 79**

et cadastré **div. 1, sec. A, n° 468 K**

Le projet consiste à **placer un portail**

et présente les caractéristiques suivantes :

- Page 42 point 8.1.3 : La hauteur des clôtures est de 2,00 m maximum en tous points de la limite séparatrice des parcelles. En cas de différence de niveaux entre les parcelles, la hauteur est prise en compte du côté de la parcelle d'une altitude plus élevée. (la hauteur projetée serait de 2,40m).
- Page 42 point 8.1.5 : A l'alignement, les clôtures peuvent être réalisées par un muret en briques, en pierre ou en matériaux pierreux d'une hauteur de 50 cm maximum éventuellement surmonté d'une grille en fer forgé. Elles peuvent être doublées d'une haie de 2,00 m de haut maximum. (3 colonnes seraient érigées sur une hauteur de 2,40 m pour maintenir les clôtures en fer forgé).
- Page 39 point 4.1.1 : La tonalité et la texture des matériaux de la nouvelle construction ou de la transformation s'harmonisent avec celles des constructions voisines ou de la construction existante (la caractéristique dominante des élévations du bâtiment est la brique de ton rouge-brun et pas la pierre de France).

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux, sauf le mardi, à l'adresse suivante :
Ville de Châtelet - Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHATELET (Châtelineau).

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme,
téléphone : 071/24.32.44 – mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à
6200 CHÂTELET (Châtelineau).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01 septembre 2017 au 15
septembre 2017 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le

11 AOUT 2017

Le Directeur général f.f.,

Christine MAQUESTRIAU



Le Bourgmestre,

Daniel VANDELRIK